



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

**SOUTENIR LES PARENTS DU QUÉBEC
POUR ASSURER LE PLEIN DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS**

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires
Cabinet du ministre des Finances
Gouvernement du Québec

13 janvier 2020

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Ce mémoire vise à présenter le rôle, les actions, l'approche auprès des parents et des enfants du Québec ainsi que la réalité financière des 280 organismes communautaires Famille et de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF).

Afin d'améliorer l'accès des services aux familles québécoises et soutenir efficacement les priorités gouvernementales, la FQOCF y rappelle la nécessité d'investir collectivement dans l'offre de soutien au parents, une expertise des OCF et de la FQOCF.

La FQOCF et ses membres formulent finalement **trois recommandations financières** au gouvernement du Québec afin de rétablir l'équité de financement gouvernemental, assurer la pérennité de leurs services et mieux répondre aux besoins des familles :

- 1) Appliquer la même méthodologie que dans le secteur de la santé et des services sociaux afin d'établir à **200 000 \$ le seuil plancher** de financement annuel pour chacun des OCF locaux;
- 2) Prévoir des crédits additionnels pour **indexer annuellement** les enveloppes budgétaires destinées à l'action communautaire auprès des familles;
- 3) Augmenter significativement le financement de la **FQOCF à 750 000\$** pour mieux soutenir son leadership structurant auprès des OCF de toutes les régions du Québec, des partenaires et des familles du Québec.

Et ce, tout en rencontrant les cibles des priorités gouvernementales que sont l'Agir tôt pour la réussite des enfants, les services de protection de la jeunesse, le développement du plein potentiel des enfants ainsi que l'intégration et la francisation des familles immigrantes.

Le présent mémoire vise à approfondir et à documenter de façon probante ces trois recommandations, afin de consolider les services en prévention dans toutes les régions du Québec pour mieux soutenir les parents et assurer le plein développement de leurs enfants.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE (FQOCF)

Depuis 1961, la FQOCF représente, soutient et vise à accroître le rayonnement et le développement professionnel de plus de 240 organismes membres, en plus de promouvoir leur savoir-faire unique en matière d'accompagnement des parents et des enfants.

Forte de son leadership rassembleur, la FQOCF agit à l'échelle nationale à titre d'experte-conseil sur les enjeux liés aux familles et aux parents, auprès des décideurs et des influenceurs.

1. Investir collectivement dans l'offre de soutien aux parents du Québec et l'expertise des 280 organismes communautaires Famille

Reconnus comme les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants¹, les parents sont ceux qui les accompagneront tout au long de leur vie. À ce titre, **les 280 organismes communautaires Famille (OCF), présents dans l'ensemble des régions du Québec, possèdent une expertise d'accompagnement incontournable².**

Œuvrant auprès des mères, des pères et de leurs enfants, de la grossesse jusqu'au déploiement des ailes de ceux-ci à l'âge adulte, **ces organismes de première ligne offrent aux parents un continuum de services, de ressources et d'activités essentiels à leur épanouissement et au plein développement de leurs enfants.**

Les OCF sont les partenaires des parents. Actifs dans les 17 régions administratives du Québec., ils incarnent de véritables guichets uniques et humains offrant des services destinés à tous les types de familles et à toutes les étapes de vie des familles³. Ils accompagnent les pères et les mères pour enrichir leur expérience parentale en faveur du développement de leur enfant.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, 23 % des parents déclarant avoir utilisé au moins un service dans la dernière année ont fréquenté un OCF ou une maison des familles⁴. **Rejoignant ainsi des centaines de milliers de familles** dans les communautés québécoises chaque année, **leur implication contribue à éviter que des parents et des enfants « passent entre les mailles du système ».**

Les OCF travaillent en étroite collaboration et de manière complémentaire avec les CLSC, les GMF, divers organismes communautaires, les CPE et les services de garde, les municipalités, les milieux scolaires ainsi que la Direction de la protection de la jeunesse⁵. Ils œuvrent en continuité avec ces réseaux, offrent une approche et un accompagnement complémentaires et partagent avec eux leur expertise. Par exemple, les CISSS et les CIUSSS sont des partenaires privilégiés, travaillant étroitement avec plus de 80 % des OCF⁶.

Pour remplir leur mission dans l'ensemble des régions du Québec, les OCF comptent sur un **personnel composé d'une grande diversité de professionnels et d'employés qualifiés** dévoués à la cause des familles. En effet, environ 70 % des OCF ont entre 4 et 9 employés qualifiés⁷, appuyés par des bénévoles engagés. Les intervenants en OCF sont issus de divers domaines telle que l'intervention sociale. Ils peuvent être des éducateurs spécialisés, des techniciens en travail social, en animation communautaire, en petite enfance, en loisirs ainsi que des diplômés en psychologie ou en enseignement. Cette diversité constitue une des grandes forces des OCF et contribue au développement de services adaptés à toutes les réalités des familles québécoises.

¹ Ce rôle est reconnu par la *Convention relative aux droits de l'enfant* (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, art. 18).

² Plus de 228 OCF locaux sont membres de la FQOCF, soit 80 % des OCF reconnus par le ministère de la Famille (MFA).

³ Consulter le projet d'offre de services et de ressources des OCF à l'Annexe 1 du présent mémoire.

⁴ Lavoie, A. et C. Fontaine (2016). *Mieux connaître la parentalité au Québec*. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015, ISQ, 258 p. en ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/environnement-familial/egepe.pdf>.

⁵ FQOCF (2018). *Que font les organismes communautaires Famille (OCF) et avec qui?* Sondage effectué à l'automne 2017 par la FQOCF auprès de ses 240 membres. 215 OCF ont répondu (90 %), ce qui représente 76,8 % de tous les OCF reconnus.

⁶ *Idem*.

⁷ *Idem*. Des ententes avec les CISSS permettent aussi de soutenir les familles grâce à l'intégration des services de travailleurs sociaux, d'orthopédagogues ou de psychologues, en collaboration avec les activités des OCF.

1.1. L'approche d'action communautaire autonome Famille des OCF

L'approche d'action communautaire autonome Famille (ACAF) des OCF agit sur des facteurs de protection communautaires essentiels qui ont été **validés scientifiquement** et ayant un **impact direct sur les parents et les enfants**⁸.

Cette approche s'appuie sur une continuité relationnelle, un accompagnement personnalisé et polyvalent ainsi que sur l'expertise et l'expérience de vie de l'intervenant⁹, qui viennent renforcer les facteurs de protection essentiels de la petite enfance¹⁰.

De nombreuses recherches identifient le capital social et le soutien social des parents comme étant un facteur de protection capable de **renverser les possibles effets négatifs** du stress chronique ou d'une faible scolarité. Ces derniers représentent actuellement des enjeux de santé publique préoccupants pour les sociétés, puisqu'ils sont **étroitement associés à la vulnérabilité des enfants au moment de leur entrée à la maternelle**¹¹.

L'approche globale, intégrée et de prévention des OCF combine plusieurs caractéristiques d'intervention et engendre **des impacts importants** sur le plein développement des enfants, les relations parent-enfant, la qualité de vie des familles et l'offre de services leur étant destinée. Plusieurs exemples d'initiatives portées par des OCF ont fait une différence importante dans la vie de nombreuses familles et des communautés¹².

⁸ Lévesque, S. et Poissant, J. (2012). Besoin d'informations des parents sur le bien-être, la santé et le développement de leur enfant de 2 à 5 ans. INSPQ. En ligne :

<https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1571BesoinsInfoParentSanteBienEtreDevEnfant2a5Ans.pdf>; Roch, G. et collab. (2015). *Évaluation des services relevailles et de leurs retombées auprès des familles*. En ligne : <https://www.fsi.ulaval.ca/sites/default/files/documents/pdf/Personnel/Genevieve%20Roch/rapport-crp-volet-3-geroch.pdf>; Kramer M.S., L. Séguin, J. Lydon, L. Goulet, (2000). « Socio-economic disparities in pregnancy outcome : why do the poor fare so poorly? », *Paediatric and Perinatal Epidemiology*, 2000, 14, 194-210. Kramer M: Determinants of low birth weight: methodological assessment and metaanalysis. *Bull OMS* 1987;65:663–737. Ces recherches sont notamment reconnues dans la Politique de périnatalité par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et également dans les politiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).

⁹ Poissant, J. (2014). *Les conditions de succès des actions favorisant le développement global des enfants*. En ligne : <https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1771CondSucActDeveEnfEtatConn.pdf> et Roch, G. et collab. (2015). *op. cit.*

¹⁰ Avenir d'enfants, *Facteurs de protection par système*. En ligne : <http://agirtot.org/media/489863/10facteursprotectionimprimable.pdf>

¹¹ Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (2013 ; 2018). Ministère de la santé et des services sociaux (2008). Politique de périnatalité 2008-2018. **Le petit poids de naissance est associé à des conséquences négatives à court, moyen et long terme sur le développement et la santé** (Kramer, 2000; 1987) et peut impacter le développement des enfants dès leur plus jeune âge, mais aussi leur réussite éducative : difficultés/maladies respiratoires, surdit , cécit , TDA, TDAH, problèmes de comportement, difficultés d'apprentissage, problèmes cognitifs et/ou neurologiques. (MSSS, 2008). Les travaux des économistes de Princeton, Almond et collab. (2005) ont évalué que les naissances de petit poids (RCIU et prématurité confondues) coûtent **en moyenne 5 à 6 milliards par année aux Américains**, comparativement aux naissances avec un poids normal. Les soins apportés aux enfants nés avec un petit poids de naissance représentent à elles seules **10 %** du total des dépenses en soins de santé pour les enfants 0-18 ans. Almond, D., Chay, K. Y., & Lee, D. S. (2005). The costs of low birth weight. *The Quarterly Journal of Economics*, 120(3), 1031-1083. Barker DJP: The developmental origins of chronic adult disease. *Acta Paediatr Suppl* 2004;446:26-33. Kramer M.S., et al., (2000). *op. cit.* Kramer M (1987) *op. cit.* Tucker J., W. McGuire, (2004). "Epidemiology of preterm birth", *BMJ*, Volume 329, 18 September 2004, 675-678. Turan T., Z. Basbakkal, S. Ozbek, (2008). "Effect of nursing interventions on stressors of parents of premature infants in neonatal intensive care unit", *J of Clinical Nursing*, 2008, 17, 2856-2866. Wang, X., Zuckerman, B., Coffman, G. A., & Corwin, M. J. (1995). Familial aggregation of low birth weight among whites and blacks in the United States. *New England Journal of Medicine*, 333(26), 1744-1749.

¹² FQOCF (2019). *La prise de parole appuyée par l'art photographique : guide sur la méthode Photovoice inspiré de la démarche Optique Familles du projet AGORA*. Saint-Lambert et Larose et al. (2018). *Étude évaluative des interventions éducatives et socioéducatives de l'OCF La Relance, jeunes et familles – Rapport final (2014-2017)*. Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke, en ligne :

Les OCF sont des partenaires incontournables dans leurs collectivités. Leur présence contribue à renforcer le filet de protection sociale entourant les familles québécoises et ainsi s'assurer que tous ont les mêmes chances de réussir. Ils offrent des services qui répondent et s'adaptent aux besoins des familles, tel qu'énoncé dans l'étude Perspectives parents¹³. Alors que la société québécoise change à grande vitesse et que de nouveaux besoins émergent, les OCF sont bien positionnés pour s'adapter aux nouvelles réalités des familles.

Malgré l'apport incommensurable des OCF à la vitalité des familles et des collectivités québécoises depuis plusieurs décennies, la faiblesse du financement du mouvement Famille québécois a pour effet que **le gouvernement du Québec se prive de précieuses ressources en soutien à l'actualisation de pans importants de ses orientations prioritaires.**

1.2. La réalité financière actuelle des OCF

Depuis le début des années 2000, les OCF réclament un réinvestissement important leur permettant de remplir leur rôle de soutien et d'accompagnement ainsi que de consolider leur offre de services et de ressources aux familles québécoises. En effet, le financement gouvernemental des OCF n'est pas suffisant, au point où la **mission et les services** offerts par les OCF **sont aujourd'hui à risque.**

Le financement annuel moyen à la mission des 280 OCF locaux n'est que de **66 662 \$** en 2019¹⁴ un des soutiens les plus bas dans le milieu communautaire. Les origines de cette situation précaire sont historiques alors que les orientations et programmes adoptés par le ministère de la Famille (MFA) depuis le transfert de l'ensemble des OCF à ce ministère a eu pour effet de les enfermer dans un mode de financement reconduit sur une base historique¹⁵. Depuis 2004, année qui a marqué le début du financement des OCF sous l'égide du MFA, le soutien financier destiné au secteur Famille a à peine évolué, passant de 15,9 M\$ à 19,6 M\$ en 2017-2018, **une hausse d'à peine 3,7M\$ en 13 ans**¹⁶.

<http://usherbrooke.crifpe.ca/wp-content/uploads/2018/07/Etude-%C3%A9valuative-La-RelanceRapport-scientifiqueJuin-2018.pdf>. Parmi les améliorations des capacités des parents identifiées, notons : mieux encadrer leurs enfants, gagner de l'autonomie, améliorer leurs habiletés de communication fonctionnelle avec leurs enfants, meilleure capacité pour décrire les problèmes et s'associer au processus de recherche de solution, etc.

¹³ Perspectives parents est une initiative d'Avenir d'enfants en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec et le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF) de l'Université du Québec à Trois-Rivières. En ligne : <http://agirtot.org/thematiques/initiative-perspectives-parents/initiative-perspectives-parents/>. Cette étude a permis d'identifier un portrait de l'expérience et des besoins des parents d'enfants de 0 à 5 ans au Québec. En agissant en prévention, dans une perspective de responsabilité partagée avec les autres acteurs de la communauté, les OCF font partie du filet social d'accompagnement et de soutien auprès des familles.

¹⁴ FQOCF, Base de données interne, 2018. Ce chiffre est basé sur le nombre total d'OCF reconnus en 2019.

¹⁵ MFA, *Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles (PSFF)*. En ligne : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/aide-partenaires/organismes-communautaires/action-communautaire/Pages/index.aspx>, MESS (2001). *Politique gouvernementale : L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, en ligne : <https://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACApolitique.pdf> et MESS, *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, 2004. En ligne : <https://www.mess.gouv.qc.ca/telecharger.asp?fichier=/publications/pdf/SACAdrereferenceactioncommunautaire.pdf>.

¹⁶ Le montant de 3,7M\$ fait exception de l'année 2016-2017 où le MFA a obtenu un transfert du ministère de l'Éducation dans le cadre de la Stratégie 0-8 ans. Ce calcul s'appuie sur l'État de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire 2004-2005 et celui de 2017-2018, ces documents peuvent être consultés sur le site du ministère du Travail, de l'emploi et de la solidarité sociale (MTESS), en ligne : <https://www.mess.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=0104000#liste>. De 2013 à 2016 dans le cadre de l'austérité budgétaire gouvernementale, le soutien du MFA aux OCF a même connu une légère diminution.

Cette situation a entraîné **des écarts de financement importants d'un OCF à l'autre, créant de facto des inégalités entre les familles** puisque l'enveloppe prévue n'est pas distribuée sur la base de critères objectifs tels que les caractéristiques des OCF (taille, achalandage, services, etc.) ou des milieux dans lesquels ils s'inscrivent (immigration, pauvreté, éloignement, etc.).

Le maintien de ce statu quo a ralenti la consolidation du secteur Famille en plus de perpétuer des iniquités régionales injustifiables. Depuis que les OCF ont été accueillis au MFA, non seulement il n'y a pas eu de rehaussement substantiel de leur financement récurrent, mais persistent de profondes **inégalités** entre le financement qu'ils reçoivent et celui des autres organismes communautaires québécois, **en particulier ceux du milieu de la santé et des services sociaux**.

En effet, les organismes de type « milieux de vie » dont la taille, l'achalandage et la clientèle sont similaires aux OCF, mais qui sont rattachés au MSSS (plutôt qu'au MFA) disposent d'un financement public de base significativement plus élevé¹⁷. Cette réalité accroît davantage les iniquités du soutien financier accordé au secteur Famille. Il est plus que temps de réviser le *Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles (PSFF)* du MFA, **de reconnaître l'expertise des OCF en prévention à sa juste valeur et de leur accorder les ressources nécessaires** pour qu'ils jouent pleinement leur rôle **en mettant leurs expertises et leurs capacités aux services des familles**.

1.2.1. La situation précaire des OCF affecte directement l'offre de services aux familles

La faiblesse du financement public à la mission affecte la capacité des OCF à être des acteurs de premier plan pour les familles québécoises. Elle fait aussi en sorte que les OCF sont largement dépendants du financement autonome¹⁸, du financement par projets et par entente de services, contrairement à ce que prévoit la Politique de 2001¹⁹. Ils se retrouvent ainsi à moduler leurs offres de services selon les diverses orientations données par des bailleurs de fonds de toute nature, parfois au détriment de leur mission globale.

Pour plusieurs, il est de plus en plus difficile de stabiliser l'offre de services de base en soutien aux parents et il arrive trop souvent d'avoir à choisir entre réparer un toit qui coule et maintenir les ressources aux familles. **Les administrations d'OCF se retrouvent devant des choix déchirants**, constamment tiraillées entre les impératifs de la gestion et la rétention de leur main-d'œuvre, le maintien de leurs actifs et l'offre de services aux familles. **Leurs services en prévention** sont particulièrement affectés, cette approche **étant difficile à financer par projet ou par entente**. De plus, il en découle une lourdeur administrative qui détourne de précieuses ressources des services attendus par la population.

Au cours des dernières années, un nombre grandissant d'OCF a également dû recourir à des **fermetures temporaires** pour pallier la faiblesse de leur financement, tandis que d'autres ont **réduit leurs heures de services** ou encore le **nombre de semaines d'ouverture** durant l'année. Parallèlement, les OCF ont constaté une augmentation des besoins des familles en difficulté ayant recours à leur soutien à la suite

¹⁷ Consulter les comparatifs financiers avec les organismes financés en SSS à l'Annexe 3 du présent mémoire.

¹⁸ Puisque l'autofinancement occupe une part essentielle du maintien des opérations des OCF, cela réduit leur capacité à assurer une planification et un développement à long terme de leur organisation. Les mesures d'austérité mises en place par le gouvernement précédent ont touché l'ensemble de la société québécoise, limitant la capacité des OCF à maintenir leurs activités d'autofinancement au même niveau que les années antérieures. Comment des groupes peuvent-ils solliciter des fonds structurants dans un tel contexte de précarité? De plus, le financement auprès de la communauté est aussi beaucoup plus difficile dans les localités plus pauvres, éloignées ou dévitalisées. Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, en ligne : <http://trpocb.org/chiffrer-part-maximale-psoc-budget-dun-groupe-bien-mauvaise-idee/#ftn2>

¹⁹ MESS (2001), *op. cit.*

des mesures visant à réduire les coûts des services publics. De plus en plus de familles se retrouvent ainsi sur des **listes d'attente** pour participer à des activités ou accéder à des services dont elles ont besoin.

La situation financière des OCF impacte aussi négativement leur capacité à recruter et à retenir le personnel qualifié et expérimenté dont ils ont besoin. Ces dernières années, la mise en œuvre de l'équité salariale ainsi que la hausse du salaire minimum ont créé une pression importante sur leurs budgets. Plusieurs OCF ont été contraints de **couper des postes ou de geler leurs salaires**. De sorte qu'encore aujourd'hui beaucoup d'OCF se retrouvent en situation de précarité. La pénurie de main-d'œuvre que traverse actuellement le Québec vient exacerber ces pressions.

D'autres effets sont de plus en plus visibles pour certains OCF tels **l'incapacité de se loger** convenablement pour accueillir les familles avec de jeunes enfants, **d'entretenir les locaux nécessaires à leurs activités**, de renouveler le matériel d'animation et de permettre aux employés de suivre des **formations** d'appoint. Plusieurs OCF ne peuvent plus étendre leurs actions sur l'ensemble de leur territoire ou collaborer aux programmes déployés dans leur communauté. Cela tend à diminuer leur importante collaboration avec leurs divers partenaires institutionnels, ce qui en retour crée plus de pression sur les services publics. Tous ces éléments constituent un frein important à la consolidation des services aux familles.

Lors d'un sondage effectué auprès de l'ensemble des OCF membres de la FQOCF en 2010²⁰, **55 % d'entre eux ont indiqué avoir dû effectuer des coupures de services aux familles** au cours des cinq années précédentes, entraînant ainsi une réduction du nombre et de la variété des activités offertes, du territoire desservi ou couvert, du nombre d'heures d'ouverture par semaine et de semaines par année, etc.

Enfin, l'arrivée à échéance d'autres sources de financement²¹ met aussi le milieu à risque. Cela aura un impact négatif direct sur les services offerts aux familles par les OCF (littératie, éveil de l'enfant, accompagnement à la transition scolaire, réussite éducative, etc.) ainsi que plusieurs activités de formation de personnel, de concertation et de développement des meilleures pratiques. Cela se traduira inévitablement par des mises à pied et des coupures de services. Les organismes doivent alors mettre en place des stratégies de développement ou de gestion de la décroissance, ce qui les maintient dans un état de stagnation alors qu'ils ont la volonté d'être des acteurs proactifs pour les enfants et les parents.

La situation financière des OCF est aujourd'hui à un point de rupture. Leur capacité de réaliser leur mission globale est réduite et à risque pour le futur, tandis que les familles sont les premières touchées.

Alors que la situation précaire des OCF a mené au difficile maintien d'une **offre de services pourtant en grande demande** et que, dans certains cas, cela a aussi engendré une réduction des services, **comment le gouvernement va-t-il s'assurer que ces actions structurantes et la capacité d'action des OCF continuent d'exister et d'être soutenues?**

²⁰ FQOCF, *Portrait des organismes communautaires Famille membres de la FQOCF*, Rapport de sondage 2008-2009, Saint-Lambert, 2010.

²¹ La situation financière des OCF a pu être allégée grâce à deux apports financiers ponctuels au cours de la dernière décennie. D'abord, la mise en place d'Avenir d'enfants, qui s'est traduite par le projet AGORA de la FQOCF (investissements d'environ 1,2M\$ annuellement, financés en partie par le gouvernement et en partie par la Fondation André et Lucie Chagnon dans le cadre d'Avenir d'enfants, de 2011 à 2019) et des investissements directs dans les OCF, alors que **la réalisation de 64 % des actions financées par Avenir d'enfants en 2019 est portée par les OCF**. Avenir d'enfants, 2019. *Bilan 10 ans Avenir d'enfants*. En ligne : <http://avenirdenfants.org/media/1064/bilanavenir-denfants.pdf>. Ensuite, le financement par projets d'un montant de 10 M\$ par année provenant de la Stratégie 0-8 ans du ministère de l'Éducation, dont l'enveloppe a ensuite été réallouée à la mission globale, pour une période de 3 ans (jusqu'en 2022). Ce montant de 10M\$ pour des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture a été reconduit pour une troisième année en financement à la mission, qui demeure tout de même non-récurent.

Plusieurs organisations s’occupent du développement des enfants dans le continuum de services au Québec, mais qui s’occupe et soutient les parents?

Près de 20 ans après l’adoption de la Politique de 2001²², qui devait assurer une meilleure reconnaissance et un financement adéquat pour les OCF, un trop grand nombre d’entre eux continuent de vivre des difficultés financières ayant des impacts majeurs sur leur capacité à répondre aux besoins des familles.

Les OCF sont le parent pauvre des organismes québécois. L’argent dédié à leur mission peine à permettre la consolidation et encore moins le développement du mouvement. Pourtant, pendant la même période, les OCF et leur personnel ont continué de développer leurs compétences et d’améliorer leur gestion, de sorte que le réseau offre un vaste potentiel inexploité pour les familles et leurs communautés.

1.2.2. Des appuis diversifiés en faveur d’un rehaussement du soutien financier à la mission des OCF

Dans les dernières années plusieurs organisations ont reconnu le besoin d’investir dans la mission des OCF. D’abord, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ) a identifié le rôle des OCF dans sa 5^{ème} recommandATION : « Accorder une aide financière couvrant tous les frais de fonctionnement des 260 organismes qui accompagnent les familles, au minimum 200 000 \$ par année chacun, de façon récurrente et à long terme, en mettant en priorité les organismes communautaires famille (OCF) bien implantés dans leur milieu et travaillant en partenariat avec les organisations institutionnelles de proximité »²³.

Quelques semaines auparavant, Avenir d’enfants déposait son bilan des 10 ans en identifiant les OCF dans la recommandation de la seconde piste d’action : « Accorder un soutien financier et récurrent aux organismes communautaires Famille [...] afin de leur permettre de remplir leur rôle de soutien et d’accompagnement auprès des enfants et de leur famille »²⁴.

Dans son avis déposé à la ministre du MELS en août 2012, le Conseil supérieur de l’éducation recommandait, dans sa seconde piste d’action : « Les organismes communautaires qui soutiennent les familles font donc un travail inestimable. [Il importe d’]assurer un financement adéquat aux organismes communautaires qui soutiennent le développement des enfants d’âge préscolaire et l’exercice du rôle parental »²⁵.

Enfin, l’Observatoire des tout-petits de la Fondation Lucie et André Chagnon indiquait dans son sondage populationnel de juillet 2016 : « près de 9 Québécois sur 10 sont d’accord avec le fait d’accroître les sommes accordées aux organismes communautaires offrant des services aux familles et aux tout-petits »²⁶.

²² MESS (2001), op. cit.

²³ Radio-Canada, *Pressé par la commission sur la DPJ, Québec compte agir dès le prochain budget* (18 décembre 2019), en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1439246/commission-droits-protection-enfants-jeunes-regine-laurent>

²⁴ Avenir d’enfants, octobre 2019. *Bilan 10 ans Avenir d’enfants*. En ligne : <http://avenirdenfants.org/media/1064/bilanavenir-denfants.pdf>

²⁵ Conseil supérieur de l’éducation (2012). *Mieux accueillir et éduquer les enfants d’âge préscolaire : une triple question d’accès, de qualité et de continuité des services*. Québec.

²⁶ Observatoire des tout-petits (2016). *Développement des enfants à la maternelle : des pistes de solution pour offrir aux enfants québécois des chances égales de réussite*. Montréal, Fondation Lucie et André Chagnon. En ligne : <http://tout-petits.org/media/1261/d-4451infographie-synthesev03.pdf>

2. Un seuil plancher annuel de 200 000 \$ pour la mission des OCF locaux afin d'améliorer l'accès, assurer les services aux familles québécoises et soutenir efficacement les priorités gouvernementales

La volonté de revoir le financement des OCF par l'actuel gouvernement offre une occasion historique pour rétablir l'équité au sein du mouvement communautaire et de redonner aux OCF, qui sont à pied d'œuvre tous les jours auprès des parents et des enfants, le soutien financier nécessaire.

Afin de bien desservir les familles du Québec, d'accompagner les pères et les mères dans les différentes étapes de leur vie familiale et d'assurer le développement du plein potentiel des enfants, la FQOCF souhaite que le gouvernement adopte un nouveau seuil plancher de financement et s'engage à indexer ces montants annuellement²⁷ pour véritablement soutenir les OCF et les familles qu'ils accompagnent.

En appliquant de façon équitable et probante la même méthodologie que dans le secteur de la santé et des services sociaux²⁸, **le seuil plancher** de financement annuel et récurrent pour chacun des **OCF locaux** peut être établi à **200 000 \$**. Un tel soutien pour les 280 OCF locaux reconnus au Québec équivaut à un financement total de 56M\$²⁹. Ce faisant, il officialisera, dans toutes les régions, le rôle incontournable des OCF en rendant universel le soutien qu'ils offrent aux pères, aux mères et aux enfants du Québec.

Investir dans le maintien d'un continuum de services, particulièrement dans les actions en prévention, est le meilleur moyen d'assurer qu'aucun enfant et qu'aucune famille ne soit laissé pour compte au Québec.

En effet, actuellement, dans de nombreuses villes et municipalités du Québec, beaucoup de familles sont très peu ou pas desservies par les ressources communautaires et institutionnelles qui feraient une réelle différence dans leurs vies. En soutenant les parents et les enfants dans les différentes étapes de leur vie familiale, les OCF favorisent l'objectif d'offrir aux enfants les réels moyens d'aller au bout de leur plein potentiel.

Toutes les familles du Québec finançant les services publics devraient avoir accès aux mêmes ressources. C'est par l'arrimage des différents services offerts aux parents et aux enfants que la société québécoise s'assurera qu'il n'y ait pas en 2020 de familles « de seconde zone ». Il est incompréhensible qu'une famille en situation de crise doive rouler en voiture pendant plus d'une heure pour recevoir de l'aide ou simplement participer à des initiatives communautaires agissant comme **facteurs de protection**. Ces situations constituent un frein important à la participation des parents aux services, quels qu'ils soient.

Il est temps d'investir pour rejoindre les familles que les services institutionnels n'arrivent pas à contacter, pour agir en prévention avec et auprès des parents. Les enfants du Québec méritent d'avoir des parents qui se sentent fiers et qui développent une relation positive avec eux, peu importe leurs conditions sociales, économiques et culturelles.

²⁷ L'indexation des enveloppes budgétaires est une condition *sine qua non* du recrutement et de la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée, particulièrement dans le contexte de pénurie dans la province. Elle est également essentielle au réseau des OCF pour qu'ils puissent développer de nouveaux services adaptés à la transformation rapide que vit la société québécoise.

²⁸ Méthodologie s'appuyant sur la démarche de réflexion et de recherche de solutions sur le financement du PSOC en 2013 du Groupe de travail MSSS-Milieu communautaire (et depuis adoptée dans l'ensemble des Cadres de références régionaux déployés au Québec) ainsi que sur les coûts de main-d'œuvre d'une équipe de trois personnes rémunérées selon le salaire moyen au Québec en 2018. Cette démarche méthodologique est présentée à l'Annexe 3.

²⁹ En 2018, le MFA a versé un total de 19,6M\$ au secteur Famille.

En rehaussant leur financement pour établir un seuil plancher de 200 000\$ annuellement³⁰, les OCF pourraient assumer dès maintenant le déploiement d'un continuum d'accompagnement et de services pour les familles de toutes les régions du Québec. Ils sont des acteurs incontournables pour appuyer le gouvernement du Québec dans l'atteinte de son objectif de « **donner à tous nos enfants les moyens d'aller au bout de leur plein potentiel** »³¹ et ce, en soutenant les parents et les enfants dans les différentes étapes de leur vie familiale.

Les OCF peuvent jouer un rôle significatif dans la réalisation des orientations gouvernementales. Leur mission s'inscrit d'ailleurs directement dans les cibles des priorités gouvernementales actuelles.

2.1. Les expertises des OCF pour soutenir l'Agir tôt pour la réussite des enfants

Interpelés par plusieurs ministères³², les OCF sont parmi les rares organismes de proximité et de première ligne en mesure de **rejoindre les familles qui ne sont pas en lien, plus réfractaires ou hors des réseaux de services institutionnels (CLSC, CPE, etc.)**³³. En tant que lieux d'informations et de référencement pour les parents, ils permettent de démystifier certaines ressources institutionnelles et communautaires et peuvent accompagner les familles vers celles-ci.

À ce titre, les OCF sont des experts des ressources pour les familles et incarnent souvent ce fameux « guichet unique », **s'adaptant à la réalité ainsi qu'aux enjeux de chaque famille**. Les OCF les accompagnent afin que les mères et les pères puissent pleinement jouer leur rôle auprès de leurs enfants, en les outillant et en reconnaissant leurs capacités. Par exemple, en soutenant leur participation à différents programmes ou ateliers offerts (Y'APP, SIPPE, PAPFC, préparation scolaire, etc.), pour remplir la plateforme numérique (CIRENE), etc.

Dans le cadre de leurs actions auprès des familles, les OCF peuvent également effectuer un repérage des défis, difficultés d'apprentissage ou de développement des enfants.

Enfin, ils ont le potentiel de transformer la période d'attente de services professionnels en période de préparation en OCF pour les enfants et leurs parents. Cette période d'attente est au cœur de plusieurs inquiétudes parentales : lorsqu'un parent se retrouve dans la période d'attente d'un service de santé ou social (orthophonie, psychologie et santé mentale, francisation, ergothérapie, etc.), il peut se sentir oublié ou démuné dans son rôle et face aux besoins de son enfant.

Et si les OCF permettaient collectivement de transformer cette période d'attente de services professionnels en période de préparation pour les membres des familles, pour mieux soutenir et accompagner les parents et leur enfant?

³⁰ Consulter le projet d'offre de services et de ressources des OCF à l'Annexe 1.

³¹ François Legault, discours inaugural de la 42e législature, 28 novembre 2018, en ligne : <https://www.quebec.ca/premier-ministre/actualites/detail/discours-d-ouverture-de-la-premiere-session-de-la-42-sup-e-sup-legislature/>

³² Les OCF contribuent activement à la réalisation des orientations du MFA, mais aussi de l'Éducation (éveil à la lecture et l'écriture, littératie familiale et préparation à l'entrée scolaire et réussite éducative), du Travail et de la Solidarité sociale (lutte à la pauvreté), de l'Immigration (intégration des nouveaux arrivants) et surtout de la Santé et des services sociaux (prévention, repérage des clientèles à risque, périnatalité, etc.).

³³ Lavoie, A et C. Fontaine (2016). *Mieux connaître la parentalité au Québec*. Un portrait à partir de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans 2015, Québec, Institut de la statistique du Québec, 258 p. L'échantillon de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans (EQEPE, 2015) a notamment surreprésenté les familles défavorisées, qui sont particulièrement celles qui ne sont pas rejointes par les services sociaux et de santé.

Par exemple, après avoir rempli le questionnaire CIRENE³⁴, les parents pourraient être invités à faire des ateliers d'éveil à la lecture offerts en OCF, favorisant le développement de l'enfant, des rencontres ou obtenir du soutien en attendant de rencontrer les spécialistes pour un diagnostic.

2.2. Le rôle des actions préventives des OCF en protection de la jeunesse

Les actions préventives des OCF auprès des parents et des enfants ainsi que leurs impacts ont été récemment reconnus par les commissaires de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ).

Madame Régine Laurent, présidente de la CSDEPJ, interpellait le gouvernement du Québec, le 18 décembre dernier, en recommandant une aide financière couvrant tous les frais de fonctionnement d'au minimum 200 000 \$ par année, par organisme, de façon récurrente et à long terme, en mettant en priorité les OCF bien implantés dans leurs milieux et travaillant en partenariat avec les organisations institutionnelles de proximité.

Au Québec, les **organismes communautaires jouent un rôle vital** au soutien des enfants, des jeunes, des familles et des citoyens pour qui les organismes institutionnels semblent moins accessibles. Dans le cadre de notre commission, **nous avons pu être témoins de l'importance qu'occupent les organismes communautaires Famille dans la main tendue aux familles vulnérables** tant dans la situation de grossesse qu'au cours de l'arrivée du nouveau-né qu'au cours des premières années de vie. Les OCF par leur large mandat jouent tour à tour le rôle de soutien direct, d'intermédiaire vers les organismes institutionnels ou un rôle d'entremetteur entre les citoyens qui les fréquentent et les autres organismes communautaires qui viendraient répondre à des besoins plus spécifiques. **La Commission le constate et invite le gouvernement à en faire autant. Les organismes communautaires en général et plus spécifiquement les OCF, quand il s'agit d'agir le plus tôt possible, sont des partenaires incontournables qui doivent se consacrer à leur mission pour agir en complémentarité.**

2.3. Les interventions des OCF soutenant le développement du plein potentiel des enfants

Les actions préventives des OCF auprès des parents et des enfants ont des impacts dans les sphères de développement des tout-petits³⁵. Tel que démontré précédemment, les OCF rejoignent notamment les familles plus réfractaires aux services institutionnels dont l'enfant peut présenter des risques accrus de vulnérabilité dans une sphère de son développement avant son entrée à la maternelle.

L'approche des OCF définit d'ailleurs autrement le concept de vulnérabilité. 88 % des OCF travaillent directement avec les familles défavorisées³⁶; ils offrent notamment des activités à faible coût ou gratuites, ce qui répond à un réel besoin des familles à faible revenu³⁷.

Néanmoins, tout parent³⁸ vit des périodes de déséquilibre liées à l'exercice de son rôle parental que ce soit quant aux comportements de son enfant; à la relation avec les autres parents et adultes qui

³⁴ Un outil de dépistage et diagnostic précoce, pour plus d'informations, consulter <https://www.chusj.org/fr/soins-services/N/Neurodeveloppement/A-propos-de-CIRENE>

³⁵ FQOCF. (2016). *Trousse de référence et d'animation sur l'action communautaire autonome Famille*. Saint-Lambert.

³⁶ FQOCF, *Portrait des organismes communautaires Famille membres de la FQOCF*, Rapport de sondage 2008-2009, Saint-Lambert, 2010.

³⁷ 55,4 % des parents québécois vivant dans un ménage à faible revenu nomment comme principal obstacle à leur participation le coût des activités et des services. Lavoie, A. et C. Fontaine (2016), *op. cit.*

³⁸ Ce sont une diversité de participants qui sont accueillis en OCF : des pères et des mères de tous les horizons, issus de l'immigration, diplômés ou non; des familles isolées, très ou mal entourées; des parents qui font ou devront faire le deuil de

s'occupent de son enfant; aux conditions sociales, économiques, psychologiques et culturelles dans lesquelles le parent baigne quotidiennement; le réseau social du parent, etc. Tous peuvent vivre des moments de vulnérabilité dans leur parcours.

Les OCF peuvent alors agir en soutien aux parents lors de la transition scolaire des enfants, dans la relation parent-école, par de la stimulation, des ateliers éducatifs, en favorisant la conciliation famille-travail-études, par de l'aide aux devoirs offerte aux enfants et des camps de jour estivaux, notamment pour les moins de 5 ans. Dans tous ces domaines, les OCF agissent d'ailleurs sur des facteurs de protection reconnus dans la littérature scientifique³⁹.

2.4. Les activités d'intégration et de francisation des familles immigrantes

Les milieux de vie que sont les OCF représentent un des rares lieux où les familles immigrantes ont l'occasion de côtoyer plusieurs familles de leur société d'accueil. Cela crée des occasions d'enrichir le bagage en littératies de toutes les personnes qui s'y rassemblent.

Par exemple, les OCF permettent aux nouveaux arrivants de rencontrer et d'interagir avec une diversité de familles québécoises, alors que les haltes-garderies et le répit soutiennent la recherche d'emploi des parents immigrants.

Les OCF veillent également à répondre aux questionnements des familles récemment immigrées sur une foule de sujet, du système scolaire québécois aux services offerts dans leur communauté.

3. La FQOCF : un soutien financier qui ne reflète pas son rôle structurant pour le mieux-être des familles québécoises

La FQOCF est le premier acteur de la consolidation du mouvement Famille: elle regroupe le plus grand nombre d'OCF⁴⁰. Elle soutient le développement des OCF au niveau de la gestion administrative et des ressources humaines, du soutien à la vie démocratique et de la formation, des partenariats philanthropiques et des enjeux politiques. Elle assure également la représentation, la recherche et l'innovation ainsi que l'évaluation des impacts de ses membres.

Elle a un effet mobilisateur auprès des autres regroupements comme le démontrent ses diverses actions communes avec ses partenaires nationaux (collectifs, campagnes, projets innovateurs et adaptés aux communautés, événements, échange de meilleures pratiques partenariales, colloques, semaines de mobilisation, etc.). Elle est également un catalyseur de partenariats structurants soutenant une augmentation de l'offre de services dans les OCF et un meilleur continuum d'accompagnement des familles (par exemple, OLO, Fondation Marie-Vincent, Justice Pro Bono, PANDA, Naître et grandir...)

Elle met également tout en œuvre pour faire reconnaître les réalités, les forces et le potentiel des OCF, en respect de leur approche et leur autonomie, et ce tout en sensibilisant de manière interministérielle les gouvernements ainsi que les partenaires financiers aux défis et aux impacts des OCF dans les 17 régions

l'enfant parfait, qui souhaitent parler sans la crainte d'être jugés; des mères et des pères qui peuvent se sentir vulnérables à un moment ou un autre, que cette période soit courte ou parfois plus longue.

³⁹ Le soutien aux compétences parentales, du répit aux parents d'enfants à besoins spéciaux, des activités qui aident à créer des liens significatifs entre parents et un lieu offrant des réseaux d'échange entre familles favorisant la collaboration, l'entraide et la cohésion sociale. Poissant, J. (2014). Les conditions de succès des actions favorisant le développement global des enfants. En ligne: <https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1771CondSucActDeveEnfEtatConn.pdf>

⁴⁰ La plupart des OCF qui ne sont pas membres de la Fédération ne sont soit pas en mesures d'offrir le continuum de services de bases demandé par la FQOCF ou encore cette situation est justifiée par de simples raisons de contraintes budgétaires.

du Québec. De ce fait, elle participe au rayonnement national des OCF. Sa lecture des réalités sociales et communautaires ainsi que sa proximité du terrain fait d'elle une organisation partenaire incontournable. La FQOCF exerce un rôle d'**expert-conseil** auprès de nombreuses organisations, de chercheurs universitaires et du gouvernement : centres et chaires de recherche, institutions d'enseignement, évaluation et comité de révision du programme SIPPE du MSSS, comité-conseil du MFA sur le développement du plein potentiel des tout-petits, Conseil supérieur de l'éducation, etc.

La notoriété de la FQOCF en développement de savoirs est démontrée par les maillages qu'elle a su tisser avec nombreux acteurs en recherche (développement du soutien aux familles, des connaissances sur les parents et les enfants du Québec, des communautés et des OCF en tant qu'acteurs de proximité), en développement de politiques publiques, de programmes et de solutions pragmatiques aux enjeux que rencontrent les familles ainsi que dans le cadre d'initiatives ayant menées au développement de « maisons des familles » en France et d'une communauté internationale de pratiques et de savoirs.

La FQOCF et ses membres possèdent les connaissances, l'expertise et le potentiel pour transformer et soutenir leurs communautés. Afin d'assurer le déploiement optimal du milieu communautaire Famille et d'offrir toujours mieux aux familles de toutes les municipalités, la FQOCF souhaite consolider l'accompagnement de ses membres dans le développement d'expertises spécifiques à la réalité des OCF⁴¹.

La vie associative dynamique de la FQOCF⁴² favorise une lecture commune et partagée des réalités et enjeux vécus par les familles du Québec, une connaissance plus globale des besoins des parents et des enfants dans l'ensemble des régions du Québec. Elle encourage également une vision nationale des services offerts aux familles dans l'ensemble des régions et des écueils qu'elles rencontrent dans l'accès aux services.

La FQOCF déploie aussi son **expertise de formation** à grande échelle depuis **plus de 25 ans**. Que ce soit dans le cadre du Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) ou de projets en littératies familiales soutenus par le Gouvernement du Canada, des projets nationaux portant sur les pratiques d'ACAF, financés par la Fondation Béati, Avenir d'enfants ou la Fondation Lucie et André Chagnon, la FQOCF continue d'agir activement pour bonifier et optimiser les connaissances et les savoir-faire des OCF. Elle exerce ainsi un rôle structurant au sein du mouvement Famille, en faveur de la qualité des pratiques d'intervention et au bénéfice de toutes les familles québécoises.

Les résultats atteints par le projet AGORA⁴³ de la FQOCF sont indéniables. Grâce à la mise en commun de l'expertise et des savoirs développés avec les familles depuis plus de 50 ans par les OCF, le projet

⁴¹ Par divers outils, par des formations, ou encore, par un soutien personnalisé, la FQOCF veut ainsi favoriser une meilleure maîtrise dans les cinq sphères du quotidien de ses membres soit les pratiques d'intervention, la gestion, les communications, a philanthropie et les enjeux politiques.

⁴² La participation à la Rencontre nationale, événement annuel de rassemblement et de formation des membres de la FQOCF, est notamment passée de 250 participants en 2016 à 450 en 2019. FQOCF, *Tableau comparatif de participation aux Rencontres nationales (2011-2019)*.

⁴³ Basé sur les fondements de l'approche d'ACAF, le projet AGORA a été piloté entièrement par la FQOCF, avec le soutien financier de l'organisme Avenir d'enfants et le soutien scientifique du Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille (CEIDF), de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Depuis 2011, les membres de la FQOCF se sont engagés cette initiative historique à l'intérieur du mouvement communautaire Famille au Québec visant à mettre sur pied des communautés de pratiques et de savoirs régionales capables d'outiller, de moderniser et de professionnaliser l'action des OCF auprès des parents et des enfants. Lacharité, Côté *et al.*, *Les pratiques d'organismes communautaires Famille du Québec : Un parcours collectif, Rapport final d'évaluation du projet AGORA 2011-2015*, FQOCF, 2016, en ligne : <http://www.fqocf.org/wp-content/uploads/2018/01/FQOCFe%CC%81valuationBD4.pdf> (Rapport AGORA, phase 1) et Lacharité *et al.* (2019). *Faire*

AGORA a eu pour effet de pérenniser et d'améliorer les compétences et les savoirs du personnel des OCF, de professionnaliser leur pratique d'intervention et d'accompagnement en respect des familles et d'amplifier l'impact des organismes dans leur communauté⁴⁴. Le projet AGORA constitue vraisemblablement l'une des expériences québécoises les plus importantes et significatives de rapprochement entre l'action communautaire auprès des familles et la recherche sur la famille. Il constitue également un exemple probant de développement professionnel collectif.⁴⁵

La FQOCF agit en tant qu'acteur de mobilisation et de représentation, expert-conseil concernant les enjeux des familles au Québec et de la réalité des OCF dans les 17 régions, acteur national de promotion de la parole des parents ainsi qu'initiateur de grands projets structurants et innovateurs pour les parents et les enfants.

Malgré l'ensemble de ces impacts structurants, la FQOCF dispose actuellement d'un financement public à la mission de seulement 154 940 \$ pour soutenir 80 % des OCF reconnus par le ministère de la Famille, c'est-à-dire 228 membres OCF locaux, 12 regroupements régionaux et un regroupement national⁴⁶. Ce financement actuel de la FQOCF équivaut à moins de 650 \$ par organisme qu'elle représente, dont la majorité regroupe entre 4 à 9 employés. Cela est loin de rencontrer, à titre d'exemple, les obligations de suivis d'activités de formation continue liées à l'exercice de certaines professions⁴⁷.

Peu de regroupements nationaux sont aussi actifs et œuvrent autant en participation, en sensibilisation, en tant qu'initiateur de dialogue social et acteur de mobilisation sur des enjeux de société nationaux⁴⁸. Le rôle de partenaire innovant pour les familles québécoises et le gouvernement qu'effectue la FQOCF est d'ordre interministériel. Il va au-delà des actions encadrées par la Politique d'action communautaire de 2001.

Considérant l'ampleur de sa mission, les sommes qui lui sont octroyées sont insuffisantes⁴⁹.

Le gouvernement du Québec pourrait faire une réelle différence en 2020. Dès 2002, les divers organismes et regroupements du mouvement communautaire Famille revendiquaient des seuils planchers de

communauté autour et avec les familles au Québec : les organismes communautaires Famille, un réseau innovant et mobilisant.
Rapport d'évaluation de la phase 2 du projet AGORA.

⁴⁴ Lacharité, Côté et al., *Les pratiques d'organismes communautaires Famille du Québec : Un parcours collectif, Rapport final d'évaluation du projet AGORA 2011-2015*, FQOCF, 2016, en ligne : <http://www.fqocf.org/wp-content/uploads/2018/01/FQOCFe%CC%81valuationBD4.pdf> (Rapport AGORA, phase 1).

⁴⁵ Lacharité et al. (2019). *Faire communauté autour et avec les familles au Québec : les organismes communautaires Famille, un réseau innovant et mobilisant.* Rapport d'évaluation de la phase 2 du projet AGORA.

⁴⁶ Le Regroupement pour la valorisation de la paternité.

⁴⁷ L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec exige par exemple de ses membres qu'ils suivent des formations d'une durée d'au moins 30 heures par période de référence de 2 ans.

⁴⁸ Par exemple, la Rencontre nationale peut se targuer de représenter un moment incontournable des événements nationaux annuels, regroupant plus de 400 intervenants de l'ensemble des régions du Québec, aux côtés de la Semaine québécoise des Familles ainsi que la Grande semaine des tout-petits, cette dernière recevant un financement substantiel de 250 000 \$ d'Avenir d'Enfants pour les diverses activités de promotion et de mobilisation auprès de la population.

⁴⁹ La FQOCF n'est d'ailleurs pas la seule dans cette position. En 2019, le financement récurrent à la mission des 8 regroupements nationaux Famille s'élevait à 879 797 \$, soit une moyenne de 109 975 \$ par regroupements. Mais en fait, les montants varient d'un organisme à l'autre allant de 77 355 \$ à 154 940 \$. Ces montants sont d'ailleurs déterminés en vertu du principe du financement historique et non de critères objectifs tel que le nombre de membres. À titre d'exemple, la COFAQ regroupe 50 organismes membres (dont 18 OCF, en date du 27 janvier 2019) et obtient annuellement 149 540 \$, soit près de 3000 \$ par membre. Tandis que le Regroupement pour la valorisation de la paternité regroupe 151 organismes membres (dont 83 OCF, au 31 mars 2018), et obtient 80 000 \$ par année, soit environ 530 \$ par organisme. La FQOCF, tel qu'indiqué ci-dessus, reçoit quant à elle environ 650 \$ par organisme.

financement pour les regroupements régionaux et nationaux⁵⁰. Les montants demandés pour les **regroupements régionaux** variaient de **70 000 \$ à 220 000 \$** et pour les **organismes nationaux de 275 000 \$ à 405 000 \$**. En vertu de cette échelle, la FQOCF, avec ses 241 membres, aurait dû pouvoir compter sur 405 000 \$ depuis près de 20 ans, tandis que de nombreux regroupements régionaux devraient aujourd'hui être reconnus et financés.

Le gouvernement du Québec doit offrir les moyens à la FQOCF de faire reconnaître, valoriser et promouvoir les expertises du milieu, tout en réduisant les iniquités avec les autres regroupements nationaux ayant différents axes de mission semblables et représentant un nombre tout aussi élevé de membres.

La FQOCF demande au gouvernement de reconnaître que des acteurs nationaux, dans le cadre de leur mission propre, puissent exercer de multiples rôles. Conséquemment, ces derniers nécessitent un financement en cohérence avec les actions qu'ils peuvent déployer auprès de leurs membres et dans les communautés. En consacrant des montants additionnels pour ces rôles, le gouvernement reconnaîtra l'apport distinctif de la FQOCF à sa juste valeur, les retombées et les impacts structurants de ses actions ainsi que sa grande représentation.

En raison de son impact et de ses multiples rôles, **la FQOCF demande un financement à la mission de 750 000 \$**. Ce financement représente un peu plus de 2 800 \$ par membre, prenant en compte une cible de 268 OCF membres. Considérant la fixation, en pourcentage, de la contribution maximale du PSOC de 80 % dans les revenus totaux d'un groupe⁵¹, la FQOCF demande au gouvernement de participer à 50 % du financement de la FQOCF.

Ce faisant, la FQOCF aidera le gouvernement du Québec à structurer le milieu des OCF en offrant un accompagnement aux OCF membres de la FQOCF, sous la forme de mises à niveau, de formations et de déploiement d'actions. Les sommes ainsi investies permettront aux OCF d'optimiser les services offerts directement aux familles.

La FQOCF développera et coordonnera de nouveaux partenariats structurants qui permettront une augmentation de l'offre de services dans les OCF et un meilleur continuum d'accompagnement des familles. Elle facilitera également l'accès aux savoirs et expertises des OCF et de la FQOCF elle-même, que ce soit concernant les besoins des familles dans chacune des régions de la province, l'animation de communauté de pratiques et de savoirs, les littératies familiales, **auprès des instances gouvernementales et partenariales** (comités, commissions parlementaires, etc.).

La FQOCF jouera pleinement son rôle en recherche et développement dans le domaine de la famille. L'organisation vient de démarrer la programmation d'une vaste **étude d'impacts qualitative et quantitative concernant les OCF du Québec**.

De plus, la FQOCF contribuera au renouvellement des pratiques sociales et à l'évolution des mentalités dans la société québécoise en soutenant la parole des parents et en codéveloppant des outils leur étant destinés.

⁵⁰ Ces seuils s'appuyaient sur le niveau de maturité des regroupements régionaux ainsi que sur le nombre de membres des organismes nationaux. Le secteur communautaire Famille, *Cadre de reconnaissance et de financement*, 2002, en ligne : <https://www.rocfm.org/files/cadre-de-reconnaissance-et-de-financement-des-ocf.pdf>.

⁵¹ Ce qui correspond à fixer le pourcentage de revenus qu'un groupe doit recueillir auprès d'autres sources de financement dans la communauté à 20 %.

Enfin, la FQOCF et ses membres demandent conséquemment au gouvernement de prévoir des crédits additionnels de manière à assurer l'indexation annuelle des montants consacrés aux OCF ainsi qu'aux regroupements nationaux, au même titre que ceux investis dans le secteur de la santé et des services sociaux.

L'indexation des enveloppes budgétaires est une condition *sine qua non* du recrutement et de la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée, particulièrement dans le contexte de pénurie dans la province. Elle est également essentielle au réseau des OCF pour qu'ils puissent développer de nouveaux services adaptés à la transformation rapide que vit la société québécoise. La FQOCF recommande l'établissement de crédits additionnels pendant au moins 5 ans, soit une indexation annuelle d'approximativement 2 % du PSFF.

CONCLUSION : Investir auprès des OCF du Québec afin de soutenir les parents et assurer le plein développement des enfants

La FQOCF souhaite que **les parents de toutes les municipalités du Québec puissent trouver du soutien et un accompagnement humain et personnalisé dans toutes les étapes de leur vie familiale**. Ce faisant, elle poursuit l'objectif que les OCF puissent favoriser l'enrichissement des expériences et des habilités parentales ainsi que le plein développement des enfants⁵² afin **qu'aucune famille ne soit laissée pour compte**.

Ce mémoire a permis d'énoncer les bénéfices pour le gouvernement d'un appui financier structurant pour les OCF et la FQOCF, en faveur du soutien des familles québécoises et des priorités gouvernementales que sont l'Agir tôt pour la réussite des enfants, les services de protection de la jeunesse, le développement du plein potentiel des enfants ainsi que l'intégration et la francisation des familles immigrantes.

Il a également exposé la situation financière actuelle des OCF et de la FQOCF alors que le financement à la mission moyen actuel est de 66 662 \$ par année par OCF et de 154 000\$ pour la FQOCF, que les OCF et la FQOCF n'ont jamais été indexées depuis 2004.

De plus, aucun ne bénéficient d'un seuil plancher de financement, de critères objectifs de répartition du financement du MFA (taille, achalandage, activités, clientèle, territoire...) ou de financement pour les nouveaux OCF reconnus par le gouvernement. Enfin, l'arrivée à échéance d'importantes sources de financement met le milieu à risque, soit la fin d'Avenir d'enfants en 2020 et celle de la Stratégie 0-8 ans (MÉES-MFA) en 2022.

Les recommandations financières de la FQOCF et de ses membres présentées dans ce mémoire sont l'établissement, pour 2020 :

- 1) d'un seuil plancher de 200 000\$ par OCF, annuel et récurrent⁵³;
- 2) d'un soutien financier annuel de la FQOCF de 750 000\$, représentant 50% du financement à la mission et agissant comme levier et favorisant l'engagement de partenaires financiers (par exemple, la Fondation Lucie et André Chagnon);
- 3) d'une indexation annuelle du Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles (PSFF). Si le financement à la mission du MFA (PSFF).

Par son appui aux expertises et à l'approche de prévention des OCF dans les 17 régions administratives, le gouvernement du Québec peut agir concrètement dans la consolidation, le développement ainsi que la pérennité des services offerts par les OCF afin de mieux répondre aux besoins des mères, des pères et des enfants du Québec.

⁵² À ce sujet, la Politique d'action communautaire de 2001 énonce l'objectif de renforcer et d'accroître l'action des organismes d'action communautaire, de favoriser leur stabilité et la continuité de leur intervention en assurant un mode de soutien financier qui correspond à leurs caractéristiques et à leur approche globale. MESS (2001). *op. cit.*, p. 27.

⁵³ Méthodologie s'appuyant sur la démarche de réflexion et de recherche de solutions sur le financement du PSOC en 2013 du Groupe de travail MSSS-Milieu communautaire (et depuis adoptée dans l'ensemble des Cadres de références régionaux déployés au Québec) ainsi que sur les coûts de main-d'œuvre d'une équipe de trois personnes rémunérées selon le salaire moyen au Québec en 2018. Consulter l'Annexe 3.

ANNEXE 1 – Projet d’offre de services et de ressources des OCF

Services destinés aux parents

Soutien à la vie familiale : soutien à la coparentalité et la vie de couple, recherche de solutions aux réalités et enjeux vécus par les familles, apprentissage de la gestion des émotions, répit parental, repérage, référencement et accompagnement pour différents services en collaboration avec les milieux institutionnel et communautaire;

Accompagnement à la naissance : ressources en périnatalité, soutien à l’allaitement, enseignement des saines habitudes de vie, repérage, référencement et suivi en concertation avec le milieu de la santé;

Développement des compétences du parent comme premier éducateur de l’enfant : renforcement des liens parents-enfants, développement de la littératie familiale, développement de l’autonomie des parents;

Apprentissages et acquisition d’habiletés : promotion de la santé préventive et des saines habitudes de vie, expérimentation de diverses approches éducatives, développement des capacités, cuisines collectives;

Conciliation famille-travail-études : halte-garderie, services de garde, répit parental.

Services destinés aux enfants

Apprentissages et acquisition d’habiletés : soutien au développement global de l’enfant, développement de la psychomotricité et stimulation, développement de l’autonomie, socialisation, repérage, référencement et suivi en concertation avec les milieux institutionnel et communautaire;

Préparation à l’entrée scolaire et soutien à la réussite éducative : éveil à la lecture et à l’écriture, développement de la littératie, services d’aide aux devoirs, repérage, référencement et suivi en concertation avec le milieu de l’éducation.

Services d’intégration à la communauté et lutte à la pauvreté

Développement de réseaux d’entraide entre les familles : groupes de parents, cuisines collectives, groupes d’achats, friperies;

Lutte à l’isolement : milieu de vie dynamique, activités festives, culturelles, éducatives et intergénérationnelles;

Soutien à l’intégration culturelle : comptines, francisation, échanges culturels avec d’autres familles;

Soutien à l’engagement démocratique et participation citoyenne : engagement des parents au niveau communautaire, scolaire, municipal, politique, etc.

Activités de partenariats et de représentation⁵⁴

Rôle d’expert-conseil : diffusion de l’expertise et des connaissances des OCF auprès des décideurs et des partenaires, participation à des activités de recherche et d’évaluation de programmes;

Actions conjointes avec la communauté : développement de services complémentaires en concertation avec les CSSS, les organismes communautaires, les écoles, les municipalités, etc.;

Concertation avec le milieu : établissement d’orientations et de priorités locales et régionales, développement de plans d’action intersectoriels, liaison avec les partenaires.

⁵⁴ Les OCF sont des leaders des actions initiées dans le cadre d’Avenir d’enfants : 2/3 des actions (64 %) sont portées par les OCF et 40 % des acteurs impliqués dans les tables de concertation petite enfance-famille soutenues par AE sont des OCF, soit plus de 1 200 partenaires actifs dans les communautés québécoises. Avenir d’enfants (2019), *Bilan des 10 ans d’Avenir d’enfants*. En ligne : <http://agirtot.org/media/490040/bilanavenir-denfants.pdf>

ANNEXE 2 - Comparaison du financement à la mission des organismes de type « milieux de vie »

En vertu du **principe fondamental et transversal d'équité** de la Politique de 2001 et de son Cadre de référence adopté en 2004⁵⁵, les organismes communautaires et les regroupements Famille doivent être soutenus par le gouvernement québécois de manière équivalente à tout autre organisme communautaire, **ce qui n'est pas le cas présentement.**

Selon *l'État de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire 2017-2018*⁵⁶, le MFA a versé en moyenne 67 843\$ à 289 organismes (280 organismes locaux, un regroupement régional et huit organismes nationaux) dans le cadre de son Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles (PSFF). Si le financement à la mission du MFA (PSFF) est comparé avec celui octroyé par le MSSS (PSOC), ce dernier a versé en moyenne 170 968,93 \$ aux organismes bénéficiaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Cela représente un **écart de financement de 103 126 \$** en moyenne entre les organismes communautaires financés par le MFA et ceux financés par le MSSS.

Cet important écart s'explique d'une part par le financement historique plus élevé reçu par les organismes communautaires œuvrant dans le milieu de la santé et des services sociaux, mais aussi par l'**indexation annuelle** des enveloppes budgétaires octroyées par le MSSS depuis des années. Contrairement aux organismes du secteur de la santé et des services sociaux, le principe de l'indexation annuelle ne fait toujours pas partie des acquis au MFA. Les organismes du secteur Famille n'ont jamais pu bénéficier d'une telle indexation annuelle. Cet état de fait constitue une cause supplémentaire d'appauvrissement des OCF.

Afin d'obtenir un portrait encore plus précis des écarts subis par les OCF, il devient essentiel de comparer le financement des **organismes de mission semblables** dans ces deux ministères.

La Politique de 2001 et son Cadre de référence (2004) proposent une classification par type d'organismes. En vertu de cette classification, les OCF sont des organismes de type « milieux de vie », c'est-à-dire qu'ils

accomplissent différents types d'activités qui peuvent être tout aussi bien des activités visant l'accueil, l'écoute, l'éducation et la sensibilisation que des activités visant l'aide, l'entraide ou le dépannage. Ils ajustent leurs actions en fonction des besoins exprimés par la population ou par les groupes cibles qui les fréquentent. Ils se distinguent des organismes des deux autres catégories par le fait qu'ils constituent avant tout des lieux d'appartenance auxquels la population en général ou leurs groupes cibles s'adressent dans des circonstances de tous ordres.⁵⁷

Les montants de base planchers inscrits pour les organismes communautaires classés « milieux de vie » dans les cadres de référence mis à jour dans plusieurs régions du Québec sont présentés dans le tableau de la page suivante.

⁵⁵ MESS (2001), *op. cit.* et MESS (2004), *op. cit.*

⁵⁶ État de situation 2017-2018, *op. cit.*, p. 29-30.

⁵⁷ MESS (2004), *op. cit.*, p. 12.

Tableau 2 : Seuils planchers pour les organismes communautaires de soutien au milieu de vie

Région	Année de mise à jour du cadre	Montant de base identifié pour les organismes « milieux de vie »
Bas-Saint-Laurent ⁵⁸	2017	175 154 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean ⁵⁹	2017	287 390 \$
Nord-du-Québec ⁶⁰	2016	270 000 \$
Chaudière-Appalaches ⁶¹	2016	216 861 \$ à 285 344 \$
Lanaudière ⁶²	2016	269 586 \$

Les organismes communautaires de type « milieu de vie » financé par le MSSS obtiennent entre 175 000 \$ et 269 000 \$ pour remplir leur mission. En comparaison avec la moyenne de financement obtenu par les OCF locaux en 2019, qui est de 66 662 \$, cela équivaut à un **écart d’au minimum 105 000 \$**.

Cet écart est par ailleurs établi en fonction d’**un montant plancher, établi avant même que toute autre dimension soit prise en considération** tels que la taille, l’achalandage, la clientèle, le rayonnement territorial de l’organisme communautaire, etc. Ces éléments peuvent contribuer à hausser le financement reçu par les organismes communautaires soutenus par le MSSS, creusant encore plus l’écart avec le secteur Famille.

En comparant les sommes versées par programmes ou par organismes de même type, il est évident que les OCF (dont la mission, la taille, l’achalandage, les activités et la clientèle sont fort similaires à celles des organismes communautaires de la santé et des services sociaux) se retrouvent **systematiquement moins bien financés**, ce qui les empêchent d’œuvrer et d’agir pleinement auprès des familles québécoises.

La création du ministère de la Famille et de l’Enfance en 1997 se voulait un geste fort démontrant la volonté du gouvernement québécois de soutenir pleinement les familles et les enfants. Quand, en 2004, les OCF ont été transférés du giron du ministère de la Santé et des Services sociaux vers le ministère de la Famille, ils ont espéré que cela se traduise par une reconnaissance de leur apport auprès des familles. Depuis, **le financement** du mouvement Famille par le MFA **a plutôt stagné**, alors même que le MSSS continuait d’accroître son financement pour répondre aux nouveaux défis de notre société et compenser les effets de l’inflation et de la hausse des salaires.

⁵⁸ Cadre de référence, Application du PSOC, Agence de SSS du Bas-Saint-Laurent, 2017, en ligne : <https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/dsm-cr-001-applicationduprogrammedesoutienauxorganismescommunautaires0.pdf>

⁵⁹ Cadre de référence pour l’application du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, CIUSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2017, en ligne : <https://santesaglac.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/11/Cadredereference-PSOC2017-Final.pdf>.

⁶⁰ Cadre de référence balisant les relations entre le Centre régional de SSS de la Baie-James et les organismes communautaires ouvrant dans le domaine de la SSS, centre régional de SSS de la Baie-James 2016, en ligne : http://www.crssbaiejames.gouv.qc.ca/docs/Publications/C/Cadre_référence_CRSS-BJ_OC-WEB.pdf.

⁶¹ Cadre de référence pour l’application du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) en Chaudière-Appalaches, CISSS de Chaudière-Appalaches, 2016, en ligne : <https://www.cisss-ca.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/reliationsorganismescommunautaires/2016-10-19DOCCDFapplicationPSOCFINALv2017-11-15.pdf>.

⁶² Cadre de financement lanaudois du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) – Balises pour le financement dédié à la mission globale des OCF, CISSS de Lanaudière, 2016, en ligne : <http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisslanaudiere/Soinsetservices/Partenaires/Organismescommunautaires/PSOC-Cadre-financement.pdf>.

ANNEXE 3 - Méthodologie d'établissement d'un seuil plancher de 200 000 \$ pour la mission des OCF locaux

Pour établir un seuil plancher de financement pour les OCF, la FQOCF s'est appuyée sur la méthodologie présentée par le milieu communautaire au *Groupe de travail MSSS-Milieu communautaire* lors de la démarche de réflexion et de recherche de solutions sur le financement du PSOC en 2013. Cette démarche a depuis été adoptée dans l'ensemble des Cadres de références régionaux déployés au Québec.

Afin de comparer le financement des organismes « milieux de vie » Famille et ceux financés en santé et services sociaux, la FQOCF s'appuie sur les cadres de financement régionaux mis en place par les Agences de santé et de services sociaux (aujourd'hui repris par les CISSS et les CIUSSS) dans le cadre du PSOC.

Dès 2004, le MSSS a en effet exigé que les Agences adoptent des cadres de financement régionaux, lesquels sont très détaillés. De plus, depuis 2016, suite à la restructuration du réseau de la santé, de nombreux centres intégrés ont mis à jour leur cadre de financement, ce qui permet d'avoir un portrait à jour des niveaux de financement reçu par organismes de type « milieux de vie » dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Un des éléments marquants de ces cadres régionaux est le fait qu'ils établissent des montants de base plancher pour chaque type d'organismes prévus dans le Cadre de financement national. Ils permettent d'obtenir une idée plus précise des montants de base obtenus par les organismes de milieux de vie, tels que les centres de femmes, les maisons de jeunes, les centres pour aînés, les organismes en santé mentale, les organismes de justice alternative, etc., et ce par région.⁶³

L'objectif de la FQOCF est d'identifier le seuil plancher assurant la capacité des OCF à livrer une offre commune de services et de ressources de base à travers le Québec.

L'offre de services des OCF est étroitement liée à leur main-d'œuvre. La présence d'une équipe d'employés qualifiés est en effet une des clés pour évaluer les capacités d'un OCF. Une part importante des pratiques d'interventions des OCF est d'ordre relationnel, tandis que l'organisation d'activités requiert principalement des ressources logistiques. En outre, la position des OCF comme ressource-pivot dans la communauté fait en sorte que la connaissance par son personnel des réseaux et des services institutionnels est cruciale à l'atteinte de la mission de l'organisme.

La FQOCF s'est appuyée sur les coûts de main-d'œuvre d'une équipe de trois personnes rémunérées selon le salaire moyen au Québec en 2018 pour établir le budget nécessaire à l'accomplissement de la mission des OCF, sachant qu'une grande partie de ce coût se traduit directement en offre de services aux parents. Il est important de noter que moins de 10 % des OCF ont 4 employés et moins. Une équipe de 3 personnes constitue donc un seuil minimal.

⁶³ Programme de soutien aux organismes communautaires 2015-2016 (PSOC), MSSS, Annexe 2, p. 31, en ligne : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-823-02W.pdf>.

L'addition de cette masse salariale des frais généraux et des frais liés à la vie associative correspond à un montant de 255 491,37 \$. La FQOCF propose que 80 % de ce budget soit financé par le MFA, tel que pratiqué par le MSSS. Le seuil plancher de financement des OCF dans ces circonstances équivaut à un peu moins de 205 000 \$.

Tableau 3 : Base budgétaire opérationnelle pour un organisme « Milieu de vie et de soutien »⁶⁴

		Proposition
Frais liés à la masse salariale	70 %	178 843,96 \$
Frais généraux	25 %	63 872,84 \$
Frais liés à la vie associative/concertation et aux activités liées à la mission	5 %	12 774,57 \$
Total (100%)		255 491,37 \$
Contribution attendue du ministère de la Famille		Total (80 %) 204 393,10 \$

Afin d'assurer que cette proposition corresponde à la réalité des OCF, la FQOCF a également procédé à un exercice de concertation auprès de ses membres. Lors de son assemblée générale annuelle de mai 2019, les membres de la FQOCF ont appuyé cette revendication, souhaitant une hausse du financement pour tous les OCF reconnus, avec pour cible un financement annuel de 200 000 \$⁶⁵.

Méthodologie pour établir le seuil plancher de 200 000 \$ par OCF

Dans le Cadre de référence en matière d'action communautaire, « le seuil plancher correspond au soutien suffisant pour favoriser la continuité dans la réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme d'action communautaire, incluant les activités reliées à sa vie associative et à la vie démocratique »⁶⁶. Les propositions de seuils planchers ont été construites en utilisant la méthodologie suivante :

- Recours à la méthodologie présentée par le milieu communautaire du *Groupe de travail MSSS-Milieu communautaire* lors de la démarche de réflexion et de recherche de solutions sur le financement du PSOC en 2013 et depuis adoptée dans l'ensemble des Cadres de références régionaux déployés par les Centres intégrés de santé et de services sociaux du Québec.
- Recours à la classification « organismes de soutien aux milieux de vie » tel que défini par le Cadre de référence national⁶⁷.
- Recours à la modulation en fonction des phases de développement tel que recommandé par le Cadre de référence national⁶⁸.
- Recours aux coûts admissibles prévus dans la Politique d'action communautaire et son Cadre de référence :
 - les frais généraux : local, matériel de bureau, infrastructure technologique, etc.;
 - les frais salariaux associés à la base de fonctionnement et aux services alternatifs de l'organisme;

⁶⁴ MESS (2004), *op. cit.*, p. 25 : « le seuil plancher correspond au soutien suffisant pour favoriser la continuité dans la réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme d'action communautaire, incluant les activités reliées à sa vie associative et à la vie démocratique ».

⁶⁵ FQOCF, *Résolution de l'Assemblée générale annuelle de mai 2019*.

⁶⁶ MESS (2004), *op. cit.*

⁶⁷ *Ibid.*, p. 12.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 27.

- les frais rattachés aux volets de la mission sociale des organismes d'action communautaire autonome que sont l'éducation à l'exercice des droits et la défense collective des droits, la vie associative et les activités de concertation et de représentation, le soutien et l'encadrement de l'action bénévole.
- Calcul de la masse salariale pour une année en fonction :
 - d'un horaire de travail de 37,5 heures par semaine, 52 semaines par année;
 - du salaire moyen au Québec en 2018 : 25,42 \$⁶⁹;
 - du taux des charges sociales en 2019 (incluant les vacances): 16,266 %⁷⁰;
 - intégrant un taux de cotisation de l'employeur au régime de retraite de 4 %.

Tableau 4 : Application de la méthodologie

Calcul du salaire par employé	
Calcul du salaire : 1 employé, 37,5h/s, 52 s/a, taux horaire 25,42 \$	49 569 \$
Application de la charge sociale (20,266 %)	10 045,65 \$
Total	59 614,65 \$
Modulation en fonction de 4 phases de développement	
3 employés (niveau de base, à l'implantation)	178 843,96 \$
4 employés (phase de développement)	238 458,61 \$
5 employés (phase de consolidation)	298 074,27 \$
6 employés (phase de maturité)	357 687,92 \$

* Ces seuils de financement sont offerts à titre indicatif. Selon un sondage de la FQOCF, 70 % des OCF ont entre 4 et 9 employés, moins de 10 % d'entre eux ont moins de 4 employés.

Établissement de la base budgétaire opérationnelle pour un organisme Milieu de vie et de soutien dans la communauté					
		Base minimale Implantation	Développement	Consolidation	Maturité
Frais liés à la masse salariale: 37,5h semaine, 52 semaines	70 %	178 843,96 \$	238 458,61 \$	298 074,27 \$	357 687,92 \$
Frais généraux	25 %	63 872,84 \$	85 163,79 \$	106 455,10 \$	127 745,69 \$
Frais liés à la vie associative, à la concertation et aux activités	5 %	12 774,57 \$	17 032,76 \$	21 291,02 \$	25 549,14 \$
Total		255 491,37 \$	340 655,16 \$	425 820,39 \$	510 982,74 \$
Contribution attendue du MFA	80 % du total	204 393,10 \$	272 524,13 \$	340 656,31 \$	408 786,18 \$

⁶⁹ Institut de la statistique du Québec, *Rémunération hebdomadaire et horaire des employés, régions administratives et ensemble du Québec 2014-2018*, en ligne :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/compinterreg/tableaux/traremuneration.htm>

⁷⁰ Emploi-Québec, *Les charges sociales imputées à l'employeur pour l'année 2019*, en ligne :

<https://www.emploi-quebec.gouv.qc.ca/guidemesureservices/02Generalites/022Chargessocialesimputeesyeur/22chargessocialesemployeur.pdf>